



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N°

2021-001

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	13
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
1	11	1
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procuration à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l’alinéa 3 de l’article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales M. Le Maire s’est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri LIMOUSIN, adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2020, dressé par Monsieur le Maire, Gérard DAUTREPPE, en concordance avec le compte de gestion 2020, dressé par Madame le Trésorier Principal ; après s’être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives éventuelles de l’exercice considéré.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1013.73	0.00	0.00	214178.92	1013.73	214178.92
Opérations de l'exercice	332198.84	266657.67	667944.57	829644.15	1000143.41	1096301.82
TOTAUX	333212.57	266657.67	667944.57	1043823.07	1001157.14	1310480.74
Résultats de clôture	66554.90	0.00	0.00	375878.50	66554.90	375878.50
RESULTAT CLOTURE					0.00	309323.60
Restes à réaliser	252723.58	83200.00			252723.58	83200.00
TOTAUX CUMULES	585936.15	349857.67	667944.57	1043823.07	1253880.72	1393680.74
RESULTAT DEFINITIF	236078.48	0.00	0.00	375878.50	0.00	139800.02

2) Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE, par 11 voix POUR, 1 abstention (Marielle CLOQUEMIN) et 1 CONTRE des membres présents et représentés le compte administratif 2020 et le compte de gestion du budget principal, tels qu’ils sont présentés.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du: 05/03/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legal.com

99_DE-030-213000144-20210226-2021_001-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21300014400013

POSTE COMPTABLE : Trésor Secteur Public Local Uzès

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE ARPAILLARGUES-AUREILHAC (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213000144-20210226-2021_001-DE

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet



B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	25
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	27
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	29
D2 - Arrêté et signatures	30

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 30014	MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC MAIRIE ARPAILLARGUES-AUREILHAC	CA 2020
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 037
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	102
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Communes Pays d'Uzès	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
733 213,00	810 103,00	643,73	805,92

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	592,81	0,00
2	Produit des impositions directes/population	339,65	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	776,90	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	235,63	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	113,20	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,20 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	84,23 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	30,33 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) de l'article pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	667 944,57	G	829 644,15
	Section d'investissement	B	332 198,84	H	266 657,67

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	214 178,92 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 013,73 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 001 157,14	= G+H+I+J	1 310 480,74

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	252 723,58	L	83 200,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	252 723,58	= K+L	83 200,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	667 944,57	= G+I+K	1 043 823,07
	Section d'investissement	= B+D+F	585 936,15	= H+J+L	349 857,67
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 253 880,72	= G+H+I+J+K+L	1 393 680,74

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	252 723,58	L	83 200,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				15 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		67 400,00
1322	Subv. non transf. Régions		0,00		5 600,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement		0,00		4 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable		0,00		57 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées		4 976,74		

REÇU EN PREFECTURE
Le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 976,74	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	53 492,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	53 492,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 267,64	0,00
2111	Terrains nus	3 600,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	1 667,64	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	188 987,20	0,00
2313	Constructions	1 687,20	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	187 300,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	220 190,00	178 844,14	0,00	0,00	41 345,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	354 500,00	333 166,51	0,00	0,00	21 333,49
014	Atténuations de produits	300,00	100,00	0,00	0,00	200,00
65	Autres charges de gestion courante	102 825,00	81 703,71	0,00	0,00	21 121,29
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		677 815,00	593 814,36	0,00	0,00	84 000,64
66	Charges financières	20 935,00	20 930,77	0,00	0,00	4,23
67	Charges exceptionnelles	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		724 250,00	614 745,13	0,00	0,00	109 504,87
023	Virement à la section d'investissement (2)	248 813,75				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 896,18	53 199,44			-49 303,26
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		252 709,93	53 199,44			199 510,49
TOTAL		976 959,93	667 944,57	0,00	0,00	309 015,36
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	9 900,00	9 951,34	0,00	0,00	-51,34
70	Produits services, domaine et ventes div	41 700,00	40 645,02	0,00	0,00	1 054,98
73	Impôts et taxes	489 394,00	506 969,91	0,00	0,00	-17 575,91
74	Dotations et participations	143 822,01	144 734,72	0,00	0,00	-912,71
75	Autres produits de gestion courante	60 365,00	60 380,83	0,00	0,00	-15,83
Total des recettes de gestion courante		745 181,01	762 681,82	0,00	0,00	-17 500,81
76	Produits financiers	0,00	0,36	0,00	0,00	-0,36
77	Produits exceptionnels	17 600,00	42 963,71	0,00	0,00	-25 363,71
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		762 781,01	805 645,89	0,00	0,00	-42 864,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	23 998,26			-23 998,26
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	23 998,26			-23 998,26
TOTAL		762 781,01	829 644,15	0,00	0,00	-66 863,14
Pour information		(3) 214 178,92				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	53 492,00	0,00	53 492,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	111 049,79	105 708,11	5 267,64	74,04
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	328 393,16	138 643,98	188 987,20	761,98
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	492 934,95	244 352,09	247 746,84	836,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 826,74	63 848,49	4 976,74	1,51
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00			
	Total des dépenses financières	78 826,74	63 848,49	4 976,74	10 001,51
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	571 761,69	308 200,58	252 723,58	10 837,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	23 998,26		-23 998,26
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	23 998,26		-23 998,26
	TOTAL	571 761,69	332 198,84	252 723,58	-13 160,73
	Pour information	(2) 1 013,73			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	85 222,80	17 556,59	67 400,00	266,21
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	85 222,80	17 556,59	67 400,00	266,21
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	80 244,17	82 408,12	0,00	-2 163,95
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	113 151,48	113 151,48	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	342,04	342,04	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	41 105,00		15 800,00	
	Total des recettes financières	234 842,69	195 901,64	15 800,00	23 141,05
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	320 065,49	213 458,23	83 200,00	23 407,26
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	248 813,75			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 896,18	53 199,44		-49 303,26
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	252 709,93	53 199,44		199 510,49
	TOTAL	572 775,42	266 657,67	83 200,00	222 917,75

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	178 844,14		178 844,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	333 166,51		333 166,51
014	Atténuations de produits	100,00		100,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	81 703,71		81 703,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	20 930,77	0,00	20 930,77
67	Charges exceptionnelles	0,00	49 303,26	49 303,26
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	3 896,18	3 896,18
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		614 745,13	53 199,44	667 944,57
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	63 848,49	0,00	63 848,49
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		23 998,26	23 998,26
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	105 708,11	0,00	105 708,11
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	138 643,98	0,00	138 643,98
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		308 200,58	23 998,26	332 198,84
Pour information				1 013,73
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				1 013,73

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 951,34		9 951,34
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	40 645,02		40 645,02
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	506 969,91		506 969,91
74	Dotations et participations	144 734,72		144 734,72
75	Autres produits de gestion courante	60 380,83	0,00	60 380,83
76	Produits financiers	0,36	0,00	0,36
77	Produits exceptionnels	42 963,71	23 998,26	66 961,97
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		805 645,89	23 998,26	829 644,15
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				214 178,92

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	82 408,12	0,00	82 408,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	113 151,48		113 151,48
13	Subventions d'investissement	17 556,59	0,00	17 556,59
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	342,04	0,00	342,04
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		350,20	350,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	48 953,06	48 953,06
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 896,18	3 896,18
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		213 458,23	53 199,44	266 657,67
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213000144-20210226-2021_001-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	220 190,00	178 844,14	0,00	0,00	41 345,86
60611	Eau et assainissement	9 000,00	8 207,27	0,00	0,00	792,73
60612	Energie - Electricité	30 000,00	23 019,39	0,00	0,00	6 980,61
60622	Carburants	3 600,00	3 048,34	0,00	0,00	551,66
60623	Alimentation	21 000,00	16 224,78	0,00	0,00	4 775,22
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	4 170,06	0,00	0,00	-170,06
60632	Fournitures de petit équipement	9 000,00	8 300,63	0,00	0,00	699,37
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 066,36	0,00	0,00	-66,36
6064	Fournitures administratives	3 300,00	2 187,60	0,00	0,00	1 112,40
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	500,00	790,40	0,00	0,00	-290,40
6067	Fournitures scolaires	5 460,00	5 439,56	0,00	0,00	20,44
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	4 947,49	0,00	0,00	52,51
611	Contrats de prestations de services	1 400,00	3 781,20	0,00	0,00	-2 381,20
6122	Crédit-bail mobilier	10 300,00	10 603,52	0,00	0,00	-303,52
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	21 000,00	17 504,77	0,00	0,00	3 495,23
615231	Entretien, réparations voiries	12 000,00	9 654,02	0,00	0,00	2 345,98
615232	Entretien, réparations réseaux	7 000,00	6 670,42	0,00	0,00	329,58
61524	Entretien bois et forêts	3 000,00	985,00	0,00	0,00	2 015,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	6 988,24	0,00	0,00	-988,24
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	212,80	0,00	0,00	787,20
6156	Maintenance	6 000,00	8 429,60	0,00	0,00	-2 429,60
6161	Multirisques	7 500,00	7 528,12	0,00	0,00	-28,12
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	555,00	0,00	0,00	445,00
6226	Honoraires	10 000,00	7 418,53	0,00	0,00	2 581,47
6232	Fêtes et cérémonies	27 000,00	9 973,02	0,00	0,00	17 026,98
6236	Catalogues et imprimés	1 200,00	1 054,80	0,00	0,00	145,20
6251	Voyages et déplacements	500,00	68,08	0,00	0,00	431,92
6261	Frais d'affranchissement	1 100,00	1 136,58	0,00	0,00	-36,58
6262	Frais de télécommunications	3 650,00	3 146,14	0,00	0,00	503,86
627	Services bancaires et assimilés	100,00	48,06	0,00	0,00	51,94
6284	Redevances pour services rendus	2 500,00	1 829,36	0,00	0,00	670,64
63512	Taxes foncières	4 000,00	3 855,00	0,00	0,00	145,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	80,00	0,00	0,00	0,00	80,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	354 500,00	333 166,51	0,00	0,00	21 333,49
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	186,45	0,00	0,00	13,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 400,00	2 876,32	0,00	0,00	523,68
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	650,00	620,92	0,00	0,00	29,08
6411	Personnel titulaire	222 800,00	216 020,42	0,00	0,00	6 779,58
6413	Personnel non titulaire	9 100,00	5 987,27	0,00	0,00	3 112,73
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 900,00	29 092,52	0,00	0,00	2 807,48
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 000,00	61 882,21	0,00	0,00	8 117,79
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	400,00	239,42	0,00	0,00	160,58
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 000,00	11 376,58	0,00	0,00	-376,58
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 650,00	2 619,00	0,00	0,00	31,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 600,00	1 546,00	0,00	0,00	54,00
6478	Autres charges sociales diverses	800,00	719,40	0,00	0,00	80,60
014	Atténuations de produits	300,00	100,00	0,00	0,00	200,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	300,00	54,00	0,00	0,00	246,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	0,00	46,00	0,00	0,00	-46,00
65	Autres charges de gestion courante	102 825,00	81 703,71	0,00	0,00	21 121,29
6531	Indemnités	49 000,00	39 165,25	0,00	0,00	9 834,75
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 400,00	1 846,84	0,00	0,00	553,16
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 900,00	6 064,36	0,00	0,00	835,64
6535	Formation	5 000,00	395,56	0,00	0,00	4 604,44
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	48,17	0,00	0,00	-48,17
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6553	Service d'incendie	22 120,00	22 118,94	0,00	0,00	1,06
65548	Autres contributions	2 300,00	2 281,40	0,00	0,00	18,60
6558	Autres contributions obligatoires	2 500,00	1 027,00	0,00	0,00	1 473,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	100,00	50,00	0,00	0,00	50,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	10 000,00	8 605,00	0,00	0,00	1 395,00
658821	Secours d'urgence	1 000,00	100,00	0,00	0,00	900,00
65888	Autres	5,00	1,19	0,00	0,00	3,81
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		677 815,00	593 814,36	0,00	0,00	84 000,64
66	Charges financières (b)	20 935,00	20 930,77	0,00	0,00	4,23
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 935,00	20 930,77	0,00	0,00	4,23
67	Charges exceptionnelles (c)	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
6712	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	20 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		724 250,00	614 745,13	0,00	0,00	109 504,87
023	Virement à la section d'investissement	248 813,75	0,00			248 813,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	3 896,18	53 199,44			-49 303,26
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	48 953,06			-48 953,06
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	350,20			-350,20
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 896,18	3 896,18			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		252 709,93	53 199,44			199 510,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		252 709,93	53 199,44			199 510,49
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		976 959,93	667 944,57	0,00	0,00	309 015,36
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	9 900,00	9 951,34	0,00	0,00	-51,34
6419	Remboursements rémunérations personnel	9 900,00	9 951,34	0,00	0,00	-51,34
70	Produits services, domaine et ventes div	41 700,00	40 645,02	0,00	0,00	1 054,98
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	1 100,00	0,00	0,00	-100,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	3 700,00	3 800,00	0,00	0,00	-100,00
7062	Redevances services à caractère culturel	200,00	175,00	0,00	0,00	25,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	23 000,00	20 389,00	0,00	0,00	2 611,00
70688	Autres prestations de services	2 000,00	2 050,55	0,00	0,00	-50,55
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	4 000,00	3 908,96	0,00	0,00	91,04
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	6 800,00	8 221,51	0,00	0,00	-1 421,51
73	Impôts et taxes	489 394,00	506 969,91	0,00	0,00	-17 575,91
73111	Taxes foncières et d'habitation	347 732,00	352 218,00	0,00	0,00	-4 486,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	7 966,00	8 038,00	0,00	0,00	-72,00
73211	Attribution de compensation	79 942,00	79 942,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	5 552,00	5 552,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	7 500,00	9 666,91	0,00	0,00	-2 166,91
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	35 722,00	35 722,00	0,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	4 980,00	15 831,00	0,00	0,00	-10 851,00
74	Dotations et participations	143 822,01	144 734,72	0,00	0,00	-912,71
7411	Dotation forfaitaire	75 993,00	75 993,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	18 673,00	18 673,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	22 722,00	22 722,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	2 025,01	2 025,01	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 798,00	3 798,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	19 474,00	19 474,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	1 137,00	2 049,71	0,00	0,00	-912,71
75	Autres produits de gestion courante	60 365,00	60 380,83	0,00	0,00	-15,83
752	Revenus des immeubles	60 360,00	60 379,00	0,00	0,00	-19,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	5,00	1,83	0,00	0,00	3,17
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		745 181,01	762 681,82	0,00	0,00	-17 500,81
76	Produits financiers (b)	0,00	0,36	0,00	0,00	-0,36
761	Produits de participations	0,00	0,36	0,00	0,00	-0,36
77	Produits exceptionnels (c)	17 600,00	42 963,71	0,00	0,00	-25 363,71
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	25 305,00	0,00	0,00	-25 305,00
7788	Produits exceptionnels divers	17 600,00	17 658,71	0,00	0,00	-58,71
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		762 781,01	805 645,89	0,00	0,00	-42 864,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	23 998,26			-23 998,26
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	23 998,26			-23 998,26
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	23 998,26			-23 998,26
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		762 781,01	829 644,15	0,00	0,00	-66 863,14
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		214 178,92				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	53 492,00	0,00	53 492,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	53 492,00	0,00	53 492,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	111 049,79	105 708,11	5 267,64	74,04
2111	Terrains nus	1 500,00	0,00	3 600,00	-2 100,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	2 467,21	0,00	-2 467,21
2138	Autres constructions	0,00	20 255,22	0,00	-20 255,22
2152	Installations de voirie	2 000,00	812,76	0,00	1 187,24
21534	Réseaux d'électrification	37 924,20	18 303,15	1 667,64	17 953,41
21571	Matériel roulant	34 500,00	33 264,17	0,00	1 235,83
2158	Autres installat°, matériel et outillage	1 500,00	7 734,23	0,00	-6 234,23
2183	Matériel de bureau et informatique	20 900,00	13 887,56	0,00	7 012,44
2184	Mobilier	986,00	1 047,13	0,00	-61,13
2188	Autres immobilisations corporelles	11 739,59	7 936,68	0,00	3 802,91
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	328 393,16	138 643,98	188 987,20	761,98
2313	Constructions	1 400,00	0,00	1 687,20	-287,20
2315	Installat°, matériel et outillage techni	326 993,16	138 643,98	187 300,00	1 049,18
Total des dépenses d'équipement		492 934,95	244 352,09	247 746,84	836,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 826,74	63 848,49	4 976,74	1,51
1641	Emprunts en euros	63 850,00	63 848,49	0,00	1,51
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 976,74	0,00	4 976,74	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00			
Total des dépenses financières		78 826,74	63 848,49	4 976,74	10 001,51
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		571 761,69	308 200,58	252 723,58	10 837,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	23 998,26		-23 998,26
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	23 998,26		-23 998,26
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	23 998,26		-23 998,26
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	23 998,26		-23 998,26
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		571 761,69	332 198,84	252 723,58	-13 160,73
Pour information		1 013,73			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	85 222,80	17 556,59	67 400,00	266,21
1322	Subv. non transf. Régions	5 600,00	0,00	5 600,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	9 592,80	9 592,80	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	700,00	0,00	0,00	700,00
1341	D.E.T.R. non transférable	63 330,00	5 963,79	57 800,00	-433,79
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		85 222,80	17 556,59	67 400,00	266,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	193 395,65	195 559,60	0,00	-2 163,95
10222	FCTVA	70 244,17	70 244,17	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	12 163,95	0,00	-2 163,95
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	113 151,48	113 151,48	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	342,04	342,04	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	41 105,00		15 800,00	
Total des recettes financières		234 842,69	195 901,64	15 800,00	23 141,05
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		320 065,49	213 458,23	83 200,00	23 407,26
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>248 813,75</i>			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	3 896,18	53 199,44		-49 303,26
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	<i>0,00</i>	<i>350,20</i>		<i>-350,20</i>
2111	<i>Terrains nus</i>	<i>0,00</i>	<i>354,80</i>		<i>-354,80</i>
21571	<i>Matériel roulant</i>	<i>0,00</i>	<i>44 890,66</i>		<i>-44 890,66</i>
2158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	<i>0,00</i>	<i>3 707,60</i>		<i>-3 707,60</i>
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	<i>3 896,18</i>	<i>3 896,18</i>		<i>0,00</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		252 709,93	53 199,44		199 510,49
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		252 709,93	53 199,44		199 510,49
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		572 775,42	266 657,67	83 200,00	222 917,75
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 228 469,42									
1641 Emprunts en euros (total)					1 228 469,42									
00001431305	CAISSE REGIONALE DU CREDIT	28/09/2016	31/03/2017	30/06/2017	300 000,00	F		1,440	1,440		T	P	O	A-1
00002544913	CAISSE REGIONALE DU CREDIT	05/06/2018	15/12/2018	15/01/2019	200 000,00	F		1,820	1,820		A	P	O	A-1
018DXM012PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				90 000,00	F		3,230	3,230		A	P	O	A-1
01PTCH013PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				95 000,00	F		5,130	5,130		T	P	O	A-1
02CM5B010PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				250 000,00	F		4,290	4,290		A	P	O	A-1
5014167201A00	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC				45 734,71	F		6,080	6,080		A	P	O	A-1
50144971 01 A0	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC				45 734,71	F		6,170	6,170		A	P	O	A-1
G015CA011PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				102 000,00	X		3,630	3,630		A	P	O	A-1
G04MB1015PR	CAISSE REGIONALE DU CREDIT				100 000,00	X		4,090	4,090		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

REÇU EN PREFECTURE
le 05/03/2021
Application agréée E-legalite.com

MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC - MAIRIE ARPAILLARGUES-AUREILHAC - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 228 469,42									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		717 414,29					63 848,53	20 930,69	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		717 414,29					63 848,53	20 930,69	0,00	0,00
00001431305		0,00	A-1	250 116,27	16,00	F		1,440	13 566,33	3 723,99	0,00	0,00
00002544913		0,00	A-1	183 055,76	18,00	F		1,820	8 547,69	3 448,86	0,00	0,00
018DXM012PR		0,00	A-1	50 870,51	9,00	F		3,230	4 253,29	1 780,49	0,00	0,00
01PTCH013PR		0,00	A-1	49 769,54	7,00	F		5,130	4 912,54	2 711,66	0,00	0,00
02CM5B010PR		0,00	A-1	146 219,30	10,00	F		4,290	11 521,63	6 767,08	0,00	0,00
5014167201A00		0,00	A-1	-0,01	-1,00	F		6,080	3 621,83	220,21	0,00	0,00
50144971 01 A0		0,00	A-1	0,00	-1,00	F		6,170	3 624,44	223,63	0,00	0,00
G015CA011PR		0,00	A-1	0,00	0,00	X		3,630	8 398,55	304,86	0,00	0,00
G04MB1015PR		0,00	A-1	37 382,92	5,00	X		4,090	5 402,23	1 749,91	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213000144-20210226-2021_001-DE

MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC - MAIRIE ARPAILLARGUES-AUREILHAC - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		717 414,29					63 848,53	20 930,69	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	717 414,29	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	3,00	9,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique	C	3,00	2,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9,00	4,00	13,00	7,00	0,00	7,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				3 565,08		
Animation	C	ANIM	327	3 565,08	A 3-b	CDD CDD
TOTAL GENERAL				3 565,08		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	572 775,42	332 198,84	252 723,58	-12 147,00
RECETTES	572 775,42	266 657,67	83 200,00	222 917,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	976 959,93	667 944,57	0,00	309 015,36
RECETTES	976 959,93	829 644,15	0,00	147 315,78

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : ASSAINISSEMENT ARPAILLARGUES / N°SIRET : 21300014400039				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	114 901,81	24 285,33	0,00	90 616,48
RECETTES	114 901,81	101 117,60	0,00	13 784,21
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	122 037,90	106 775,63	0,00	15 262,27
RECETTES	122 037,90	118 326,77	0,00	3 711,13

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	687 677,23	356 484,17	252 723,58	78 469,48
RECETTES	687 677,23	367 775,27	83 200,00	236 701,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 098 997,83	774 720,20	0,00	324 277,63
RECETTES	1 098 997,83	947 970,92	0,00	151 026,91
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 786 675,06	1 131 204,37	252 723,58	402 747,11
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 786 675,06	1 315 746,19	83 200,00	387 728,87

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	687 677,23	356 484,17	252 723,58	78 469,48
RECETTES	687 677,23	367 775,27	83 200,00	236 701,96
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 098 997,83	774 720,20	0,00	324 277,63
RECETTES	1 098 997,83	947 970,92	0,00	151 026,91
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 786 675,06	1 131 204,37	252 723,58	402 747,11
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 786 675,06	1 315 746,19	83 200,00	387 728,87

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 745 933,00	0,00	10,90	0,00	190 306,70	0,00
TFPB	1 094 079,00	0,00	12,32	0,00	134 790,53	0,00
TFPNB	47 296,00	0,00	53,30	0,00	25 208,77	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 887 308,00	0,00			350 306,00	0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 05/03/2021
Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES :
 Pour : 11
 Contre : 1
 Abstentions : 1

Gérard DAUTREPPE
Maire

Date de convocation : 12/02/2021

Présenté par Le Maire.
 A Arpaillargues et Aureilhac, le 26/02/2021
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire.
 A Arpaillargues et Aureilhac, le 26/02/2021

Les membres de l'assemblée délibérante,



ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	
CLOQUEMIN Marielle	
DAUTREPPE Gérard	
FERRANDEZ Emeline	
JACOB Valérie	
JEANMONOD Cécile	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	
MANGEON Cyril	
MARTINELLI Jean-François	
MOLOT Bernard	
WLODARCZYK Isabelle	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/03/21, et de la publication le 05/03/2021
 A Arpaillargues et Aureilhac, le 05/03/2021

Gérard DAUTREPPE
Maire



NOM Prénom	Signature
ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	contre
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	
CLOQUEMIN Marielle	Abstention
DAUTREPPE Gérard	
FERRANDEZ Emeline	Abseute
JACOB Valérie	
JEANMONOD Cécile	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	
MANGEON Cyril	
MARTINELLI Jean-François	P/P
MOLOT Bernard	
WLODARCZYK Isabelle	par procuration



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N°
2021-002**

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	13
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	13	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procurator(s) : MARTINELLI Jean-François donne procurator à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procurator à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri LIMOUSIN, adjoint aux finances, après avoir entendu et approuvé le compte administratif, ainsi que le compte de gestion 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A-Résultat de l'exercice	161 699.58 €
B-Résultat antérieurs reportés	214 178.92 €
C-Résultat à affecter	375 878.50 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D-Solde d'exécution cumulé d'investissement	-66 554.90 €
E-Solde des restes à réaliser d'investissement	-169 523.58 €
Besoin de financement (F=D+E) si négatif	-236 078.48 €
AFFECTATION (C=G+H)	375 878.50 €
G- Affectation en réserves R1068 en investissement	236 078.48 €
H-Report en fonctionnement R002	139 800.02 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un excédent de fonctionnement de 375 878,50 €
- ❖ Un besoin de financement de la section investissement de 236 078,48 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Titre au 1068 (R) : 236 078,48 €
- Reprise au 001(D) : 66 554,90 €
- Affectation à l'excédent reporté section fonctionnement 002(R) : 139 800,02 €

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E.legalite.com

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE, par 13 voix POUR des membres présents et représentés l'affectation du résultat du budget principal, tels qu'ils sont présentés.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 03/03/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213000144-20210226-2021_002-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N°

2021-003

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	13
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	13	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARRIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procuration à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2020 – ASSAINISSEMENT

Conformément à l’alinéa 3 de l’article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales M. Le Maire s’est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Henri LIMOUSIN, adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2020, dressé par Monsieur le Maire, Gérard DAUTREPPE, en concordance avec le compte de gestion 2020, dressé par Madame le Trésorier Principal ; après s’être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives éventuelles de l’exercice considéré.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut :

Libellés	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	13 440.31	0.00	5 124.47	0.00	18564.78
Opérations de l'exercice	24285.33	101117.60	106 775.63	118 326.77	131 060.96	219444.37
TOTAUX	24285.33	114 557.91	106 775.63	123 451.24	131 060.96	238 009.15
Résultats de clôture	0.00	90272.58	0.00	16675.61	0.00	106948.19
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	24285.33	114557.91	106 775.63	123 451.24	131 060.96	238009.15
RESULTAT DEFINITIF	0.00	90272.58	0.00	16675.61	0.00	106948.19

2) Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation et l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE, par 13 voix POUR des membres présents et représentés le compte administratif de l'exercice 2020 et le compte de gestion 2020 du service assainissement, tels qu'ils sont présentés.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213000144-20210226-2021_003-DE

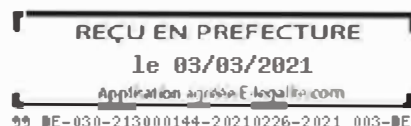
Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du :03/03/2021



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21300014400039	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE MAIRIE ARPAILLARGUES AUREILHAC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Trésor Secteur Public Local Uzès

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : ASSAINISSEMENT ARPAILLARGUES (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 16

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agréée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet



D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

18

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) de l'article pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213 000144-20210226-2021_003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 106 775,63	G 118 326,77	G-A 11 551,14
	Section d'investissement	B 24 285,33	H 101 117,60	H-B 76 832,27

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 5 124,47 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 13 440,31 (si excédent)

		=	=	=
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 131 060,96	Q= G+H+I+J 238 009,15	=Q-P 106 948,19

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 106 775,63	= G+I+K 123 451,24	16 675,61
	Section d'investissement	= B+D+F 24 285,33	= H+J+L 114 557,91	90 272,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 131 060,96	= G+H+I+J+K+L 238 009,15	106 948,19

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	65 500,00	51 821,80	0,00	0,00	13 678,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 000,00	3 908,96	0,00	0,00	91,04
014	Atténuations de produits	7 560,00	7 556,00	0,00	0,00	4,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Total des dépenses de gestion courante		77 560,00	63 286,76	0,00	0,00	14 273,24
66	Charges financières	2 820,00	2 674,87	0,00	0,00	145,13
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		80 880,00	65 961,63	0,00	0,00	14 918,37
023	Virement à la section d'investissement (4)	343,90				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 814,00	40 814,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		41 157,90	40 814,00			343,90
TOTAL		122 037,90	106 775,63	0,00	0,00	15 262,27
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	91 500,00	92 256,85	0,00	0,00	-756,85
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 500,00	4 159,69	0,00	0,00	-659,69
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		95 000,00	96 416,54	0,00	0,00	-1 416,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 040,00	7 036,80	0,00	0,00	3,20
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		102 040,00	103 453,34	0,00	0,00	-1 413,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 873,43	14 873,43			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		14 873,43	14 873,43			0,00
TOTAL		116 913,43	118 326,77	0,00	0,00	-1 413,34
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		5 124,47				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	90 616,38	0,00	0,00	90 616,38
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	90 616,38	0,00	0,00	90 616,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 412,00	9 411,90	0,00	0,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	9 412,00	9 411,90	0,00	0,10
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	100 028,38	9 411,90	0,00	90 616,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	14 873,43	14 873,43		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	14 873,43	14 873,43		0,00
	TOTAL	114 901,81	24 285,33	0,00	90 616,48
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 303,60	60 303,60	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	60 303,60	60 303,60	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	60 303,60	60 303,60	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	343,90			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	40 814,00	40 814,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	41 157,90	40 814,00		343,90
	TOTAL	101 461,50	101 117,60	0,00	343,90
	Pour information	13 440,31			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213000144-20210226-2021_003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	51 821,80		51 821,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 908,96		3 908,96
014	Atténuations de produits	7 556,00		7 556,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	2 674,87	0,00	2 674,87
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist°, dépréciat°, provisions	0,00	40 814,00	40 814,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	65 961,63	40 814,00	106 775,63

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	106 775,63
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 314,43	4 314,43
13	Subventions d'investissement	0,00	10 559,00	10 559,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 411,90	0,00	9 411,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	9 411,90	14 873,43	24 285,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	24 285,33
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	92 256,85		92 256,85
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	4 159,69		4 159,69
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 036,80	14 873,43	21 910,23
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		103 453,34	14 873,43	118 326,77

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	5 124,47
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	123 451,24
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	60 303,60	0,00	60 303,60
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		40 814,00	40 814,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		60 303,60	40 814,00	101 117,60

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	13 440,31
---	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	114 557,91
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	65 500,00	51 821,80	0,00	0,00	13 678,20
61523	Entretien, réparations réseaux	64 500,00	50 821,80	0,00	0,00	13 678,20
628	Divers	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 000,00	3 908,96	0,00	0,00	91,04
621	Personnel extérieur au service	4 000,00	3 908,96	0,00	0,00	91,04
014	Atténuations de produits (4)	7 560,00	7 556,00	0,00	0,00	4,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	7 560,00	7 556,00	0,00	0,00	4,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		77 560,00	63 286,76	0,00	0,00	14 273,24
66	Charges financières (b) (5)	2 820,00	2 674,87	0,00	0,00	145,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 820,00	2 817,22	0,00	0,00	2,78
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-142,35	0,00	0,00	142,35
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		80 880,00	65 961,63	0,00	0,00	14 918,37
023	Virement à la section d'investissement	343,90				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	40 814,00	40 814,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	40 814,00	40 814,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		41 157,90	40 814,00			343,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		41 157,90	40 814,00			343,90
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		122 037,90	106 775,63	0,00	0,00	15 262,27
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	142,35
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-142,35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	91 500,00	92 256,85	0,00	0,00	-756,85
704	Travaux	11 000,00	8 800,00	0,00	0,00	2 200,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	72 000,00	74 934,45	0,00	0,00	-2 934,45
706121	Redevance modernisation des réseaux	8 500,00	8 522,40	0,00	0,00	-22,40
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 500,00	4 159,69	0,00	0,00	-659,69
74	Subventions d'exploitation	3 500,00	4 159,69	0,00	0,00	-659,69
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		95 000,00	96 416,54	0,00	0,00	-1 416,54
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	7 040,00	7 036,80	0,00	0,00	3,20
778	Autres produits exceptionnels	7 040,00	7 036,80	0,00	0,00	3,20
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		102 040,00	103 453,34	0,00	0,00	-1 413,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	14 873,43	14 873,43			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	14 873,43	14 873,43			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		14 873,43	14 873,43			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		116 913,43	118 326,77	0,00	0,00	-1 413,34
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		5 124,47				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	90 616,38	0,00	0,00	90 616,38
2315	Installat°, matériel et outillage techni	90 616,38	0,00	0,00	90 616,38
Total des dépenses d'équipement		90 616,38	0,00	0,00	90 616,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 412,00	9 411,90	0,00	0,10
1641	Emprunts en euros	9 412,00	9 411,90	0,00	0,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		9 412,00	9 411,90	0,00	0,10
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		100 028,38	9 411,90	0,00	90 616,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	14 873,43	14 873,43		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	14 873,43	14 873,43		0,00
102291	Reprise sur FCTVA	4 314,43	4 314,43		0,00
1391	Subventions d'équipement	10 559,00	10 559,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		14 873,43	14 873,43		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		114 901,81	24 285,33	0,00	90 616,48
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 303,60	60 303,60	0,00	0,00
10222	FCTVA	60 303,60	60 303,60	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		60 303,60	60 303,60	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		60 303,60	60 303,60	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	343,90			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	40 814,00	40 814,00		0,00
28158	Autres matériels, outillage technique	40 688,00	40 688,00		0,00
2818	Autres immobilisations corporelles	126,00	126,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		41 157,90	40 814,00		343,90
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		41 157,90	40 814,00		343,90
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		101 461,50	101 117,60	0,00	343,90
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		13 440,31			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	161 328,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	122 037,90	106 775,63	0,00	106 775,63
RECETTES	122 037,90	118 326,77	0,00	118 326,77
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	114 901,81	24 285,33	0,00	24 285,33
RECETTES	114 901,81	101 117,60	0,00	101 117,60

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	122 037,90	106 775,63	0,00	106 775,63
RECETTES	122 037,90	118 326,77	0,00	118 326,77
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	114 901,81	24 285,33	0,00	24 285,33
RECETTES	114 901,81	101 117,60	0,00	101 117,60
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	236 939,71	131 060,96	0,00	131 060,96
TOTAL AGREGE DES RECETTES	236 939,71	219 444,37	0,00	219 444,37

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES :
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Gérard DAUTREPPE
 Maire

Date de convocation : 12/02/2021

Présenté par Le Maire,
 A Arpaillargues et Aureilhac le 26/02/2021
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire
 A Arpaillargues et Aureilhac, le 26/02/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	
CLOQUEMIN Marielle	
DAUTREPPE Gérard	
FERRANDEZ Emeline	
JACOB Valérie	
JEANMONOD Cécile	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	
MANGEON Cyril	
MARTINELLI Jean-François	
MOLOT Bernard	
WLODARCZYK Isabelle	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/03/21, et de la publication le 03/03/2021
 A Arpaillargues et Aureilhac, le 03/03/2021

Gérard DAUTREPPE
 Maire



NOM Prénom	Signature
ACCABAT Samuel	
BARLIER Bruno	
BARTHELEMY Lucrèce	
CHARRIERE Frédéric	
CLOQUEMIN Marielle	
DAUTREPPE Gérard	
FERRANDEZ Emeline	Absente
JACOB Valérie	
JEANMONOD Cécile	
LEMAHIEU Danielle	
LIMOUSIN Henri	
MANGEON Cyril	
MARTINELLI Jean-François	P/P 
MOLOT Bernard	
WLODARCZYK Isabelle	par procuration 



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N°
2021-004

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	13
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	13	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procuration à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri LIMOUSIN, adjoint aux finances, après avoir entendu et approuvé le compte administratif, ainsi que le compte de gestion 2020, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	
A-Résultat de l'exercice	11 551.14 €
B-Résultat antérieurs reportés	5 124.47 €
C-Résultat à affecter	16 675.61 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D-Solde d'exécution cumulé d'investissement	90 272.58 €
E-Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement (F=D+E) si négatif	0.00 €
AFFECTATION (C=G+H)	16 675.61 €
G- Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
H-Report en exploitation R002	16 675.61 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un excédent d'exploitation de 16 675,61 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 16 675,61 €
- ❖ Un excédent d'investissement de 90 272,58 €
DECIDE d'affecter le résultat d'investissement comme suit :
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 90 272,58 €

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- ADOPTE, par 13 voix POUR des membres présents et représentés l'affectation du résultat du service assainissement, tels qu'ils sont présentés.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du :03/03/2021

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2021
Application agréée E-legalite.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N°
2021-005**

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARRIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procuration à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET	PRESCRIPTION DE LA REVISION AVEC EXAMEN CONJOINT DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.), NE PORTANT PAS ATTEINTE AUX ORIENTATIONS DEFINIES PAR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD), DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION
--------------	---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions des articles L153-34 et suivants et R153-12 et suivants du code de l'urbanisme, qui définissent les conditions de mise en œuvre d'une révision avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme : cette procédure dite allégée peut être engagée, sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte aux orientations définies par le PADD et lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les motifs qui justifient la mise en œuvre de la révision avec examen conjoint, il s'agit :

- de permettre la construction de bâtiments techniques, d'accueil du public, de bâtiments destinés à l'agrément des promeneurs, aux manifestations locales dans une partie du parc public du village,
- de permettre la construction d'un programme de logements à l'entrée du village, notamment pour les anciens, favoriser leur maintien dans le village et répondre à leurs besoins spécifiques,
- de permettre une activité de broyage de déchets verts pour les administrés de la Commune,
- de permettre le transfert après étude de faisabilité, d'une activité de concassage, criblage de matériaux du BTP actuellement située dans différents endroits du village, vers sur un site mieux adapté et moins impactant pour le paysage,
- d'analyser les secteurs protégés sans règles définies au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme identifiés dans le PLU, pour définir des règles adaptées pour leur protection et le cas échéant, en fonction des enjeux réels, rajouter ou supprimer des secteurs à l'inventaire.

Conformément aux articles L153-31 et L153-34 du code de l'urbanisme, il convient de procéder à la révision avec examen conjoint du PLU car :

- Le terrain d'assiette du projet de construction de bâtiments dans le parc public est classé en zone naturelle et en Espace Boisé Classé à conserver ou à créer, incompatibles avec les constructions projetées,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

- Le terrain d'assiette du projet de construction d'un groupe d'habitations à l'entrée du village est classé pour partie en zone naturelle, dont le règlement ne permet pas la réalisation des bâtiments envisagés, destinés à favoriser le maintien des anciens dans la commune et à répondre à leurs besoins spécifiques,
- Le terrain proposé pour permettre une activité de broyage de déchets verts pour les administrés, est actuellement classé en zone naturelle,
- le terrain proposé pour l'implantation éventuelle d'une entreprise de criblage, concassage de matériaux du BTP est actuellement classé en zone naturelle, incompatible avec une telle activité. L'implantation de cette activité sur son nouveau site nécessitera par ailleurs la création d'un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées),
- l'éventuelle suppression de secteurs inventoriés pour la protection des paysages ou de l'environnement, au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme doit nécessairement, en application du code de l'urbanisme, passer par une révision du PLU (avec examen conjoint en l'occurrence).

Monsieur le maire précise l'obligation résultant des articles L 103-2 et L103-3 du code de l'urbanisme de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de la révision avec examen conjoint du PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-34 et suivants et R153-12 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu les articles L 103-2 à L 103-4 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation ;

- En cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Considérant que la révision avec examen conjoint du PLU est nécessaire pour permettre la réalisation de projets, qui en cohérence avec les orientations générales du PLU, permettront :
 - l'installation de bâtiments destinés à l'agrément des promeneurs, aux manifestations locales et aux besoins techniques, dans une partie du parc public du village,
 - la construction d'un programme de logements à l'entrée du village, pour favoriser le maintien des anciens dans le village et répondre à leurs besoins spécifiques en logement,
 - l'installation d'une activité de broyage des déchets verts pour les administrés.
 - le transfert après étude de faisabilité sur un site mieux adapté et moins impactant pour le paysage et le village d'une activité de criblage, concassage de matériaux du BTP,
 - de déterminer des règles de protection adaptées pour les secteurs inventoriés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme et le cas échéant, en fonction des enjeux réels, rajouter ou supprimer des secteurs à l'inventaire,
- d'approuver et de définir expressément et sans réserve les objectifs de la révision avec examen conjoint du PLU tels qu'énoncés ci-avant ;
- de prescrire la révision avec examen conjoint du PLU, conformément aux articles L153-1 et R 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- de lancer la concertation prévue à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

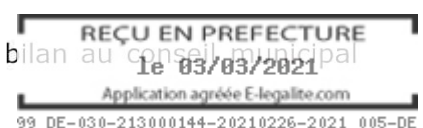
Cette concertation revêtira la forme suivante :

- affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires.
- article d'information sur le site internet de la commune,
- mise à disposition du public en mairie, aux heures et jours d'ouverture, d'un dossier présentant l'avancement des études, accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée,
- possibilité d'écrire au maire.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de révision avec examen conjoint du PLU.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera lors de l'arrêt du projet.



Il précise que Monsieur le Maire organisera, après l'arrêt du projet, une réunion d'examen conjoint du dossier de révision avec l'ensemble des personnes publiques associées, conformément aux articles L153-34 et R153-12 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L153-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet, et notifiée :

- aux Présidents du conseil régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Gard,
- aux Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture,
- au Président de la Communauté de Commune du Pays d'Uzès,
- au Président du PETR de l'Uzège Pont du Gard, compétente en matière de SCOT.

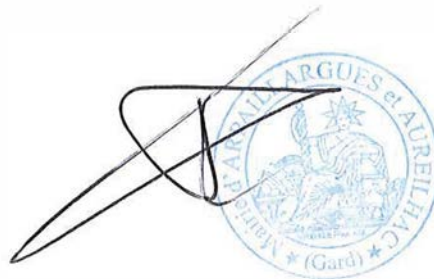
Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal d'annonces légales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- APPROUVE la prescription de la révision avec examen conjoint du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), ne portant pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 03/03/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213000144-20210226-2021_005-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

NOMBRE DE MEMBRES		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Exprimés</i>
15	12	14
VOTES		
<i>Abstention</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N°
2021-006**

Séance du 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procuration à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION POUR L'AMENAGEMENT RD622

La Commission Permanente du 14 décembre 2020 du Conseil Départemental du Gard a décidé d'approuver la convention de transfert de gestion pour l'aménagement de la RD622 dans la traversée d'agglomération du village. Elle permet de définir la répartition de la gestion ultérieure du domaine public en agglomération entre la commune et le département, conformément au règlement de voirie départemental.

Cette convention entrera en vigueur dès la remise de l'ouvrage et est consentie pour une durée initiale d'une année (tacitement renouvelable).

Il est proposé aux membres d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- AUTORISE le maire à signer la convention sus nommée.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 03/03/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_E-030-213 000144-20210226-2021_006-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N°

2021-007

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procuration à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET	DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES LA REGION OCCITANIE POUR LES TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA RD622
--------------	---

Le projet d'aménagement de la RD622 va entrer en phase opérationnelle au cours de l'année 2021.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de solliciter un financement complémentaire auprès de la région Occitanie au titre de « l'aménagement et la qualification des espaces publics » d'un montant de 60 000 €.

En effet, la région propose un financement pour accompagner à la vitalité des territoires. Le projet s'inscrit dans cette démarche qui, hormis l'aspect sécuritaire nécessaire à l'aménagement de la voie, propose un embellissement de l'entrée du village (espaces verts, enfouissement des réseaux, cheminement piétons) ainsi que du cœur de village (place devant la mairie et les commerces).

Il est donc proposé le plan de financement suivant sur cette opération :

Commune : 140 602,86 €
DETR2015 : 81 060,00 €
Département : 170 392,00 €
Région : 60 000,00 €
TOTAL GENERAL HT : 452 054,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- AUTORISE le maire à solliciter une demande de financement auprès de la région Occitanie.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 03/03/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_E-030-213000144-20210226-2021_007-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N°**

2021-008

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARRIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procuration à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET ECHANGES ET VENTES DE TERRAINS

M. le Maire rappelle aux élus la délibération n°2020-050 du 18 décembre 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé l'achat de terrains le long de la RD622 afin d'élargir cette voie.

3 propriétaires sur 4 ont accepté par retour de courrier la proposition d'achat au tarif de 3€/m², toutefois le dernier propriétaire propose un échange de terrain à la place d'une vente.

En effet, dans le cadre d'un projet professionnel au lieudit Lusclade, cet administré demande :

- à échanger le terrain situé le long de la RD622 contre un terrain communal
- à acheter une superficie complémentaire nécessaire à son activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- ACCEPTE l'échange de terrain suivant : environ 570 m² de la parcelle AK292 située en bordure RD622 contre environ 1710 m² de la parcelle AN276 située au lieu dit Lusclade.
- ACCEPTE l'échange de terrain suivant : la parcelle AN169 (7240 m²) située lieu-dit Lusclade contre la superficie équivalente de la parcelle AN276 située lieu dit Lusclade.
- ACCEPTE la possibilité d'une vente des parcelles AN175 (3517 m²), AN176 (2648 m²) et environ 10 000 m² de la parcelle AN276 si le projet d'une activité de criblage et concassage est validée après étude de faisabilité et accord du Conseil Municipal, au tarif de 2€/m².
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du :03/03/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213000144-20210226-2021_008-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N°
2021-009**

Séance du 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procuration à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire présente l'appel à projets du Département du Gard relatif à la répartition du produit des amendes de police qui concerne les groupements et communes de moins de 10 000 habitants.

Sont subventionnables tous travaux commandés par les exigences de la sécurité routière, ainsi que l'achat de matériel de sécurisation de la circulation. Enfin, la règle veut qu'une commune ne puisse prétendre deux années de suite à cette aide.

Il est proposé la création d'un parking au complexe sportif Font Clarette et l'achat de deux radars pédagogiques.

Les devis ont été établis à hauteur de 34 390,72 € HT. Il est donc proposé de retenir ce montant pour la demande de subvention.

Il est proposé le plan de financement suivant

- Commune : 50%, soit 17 195,36 €
- Amendes de Police : 50%, soit 17 195,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- ADOPTE la demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2021 telle que définit ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à déposer les demandes afférentes.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du :03/03/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E.legalite.com

99_E-030-213000144-20210226-2021_009-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N°

2021-010

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procurator(s) : MARTINELLI Jean-François donne procurator à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procurator à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTE

Le Maire indique à l'assemblée que deux agents, au regard de leur ancienneté dans leur grade, peuvent prétendre à un avancement de grade. Chacun donnant satisfaction dans son travail, il est proposé de les faire évoluer dans leur carrière.

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 06/11/2020,

Considérant les Lignes Directrices de Gestion adressées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard en date du 3 février 2021,

Considérant la nécessité de modifier deux postes, en raison d'avancements de grade, Le Maire propose à l'assemblée,

- la création :

- D'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2021,
- D'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (30h/semaine), à compter du 1^{er} avril 2021,

- la suppression :

- D'un poste d'adjoint d'animation à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2021,
- D'un poste d'adjoint technique à temps non complet (30h/semaine), à compter du 1^{er} avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- DECIDE : d'adopter les modifications ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 03/03/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_E-030-213000144-20210226-2021_010-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N°**

2021-011

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procuration à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET	TABLEAU DES EFFECTIFS
-------	-----------------------

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants :

Cadres / emplois	Cat.	Effectif	Nb H.	Vacant
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h	0
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	32h	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	30h	0
Adjoint Technique	C	1	35h	0
Adjoint Technique	C	1	32h	0
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'Animation non permanent	C	1	20h	0
Adjoint Animation Principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	30h	0

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 14 voix POUR :

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prend effet à compter du 1^{er} avril 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune d'Arpaillargues et Aureilhac, chapitre 012.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 03/03/2021





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N°**

2021-012

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D’AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procuration à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2019 par laquelle les élus ont instauré une participation de la commune à la protection sociale des agents.

Il est proposé de revaloriser le montant initial de 10€ mensuel par agent.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du 12 avril 2019 instaurant une participation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 14 voix pour :

- De participer, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser, à compter du 1^{er} mars 2021, une participation mensuelle de 20 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à un contrat labellisé.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 03/03/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213000144-20210226-2021_012-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N°
2021-013**

Séance du 26 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Exprimés
15	12	14
VOTES		
Abstention	Pour	Contre
0	14	0
DATE DE LA CONVOCATION		
12 février 2021		
DATE D'AFFICHAGE		
15 février 2021		
SECRETAIRE DE SEANCE		
Bernard MOLOT		

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DAUTREPPE, Maire.

Présents : ACCABAT Samuel, BARLIER Bruno, BARTHELEMY Lucrèce, CHARRIERE Frédéric, CLOQUEMIN Marielle, JACOB Valérie, JEANMONOD Cécile, LEMAHIEU Danielle, LIMOUSIN Henri, MANGEON Cyril, MOLOT Bernard.

Procuration(s) : MARTINELLI Jean-François donne procuration à LIMOUSIN Henri, WLODARCZYK Isabelle donne procuration à JEANMONOD Cécile.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : FERRANDEZ Emeline

OBJET INSTAURATION D'UN FORFAIT MOBILITE DURABLE

Pris en application des articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1 du code du travail, dans leur rédaction résultant de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale (J.O. du 10 décembre 2020) prévoit les conditions et les modalités d'application du « forfait mobilités durables » aux agents de la fonction publique territoriale.

Sur délibération de la collectivité employeur, les agents peuvent en bénéficier pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail via « leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage » pendant au moins 100 jours par année civile (ce nombre minimal est modulé suivant la quotité de temps de travail de l'agent).

Le bénéfice du forfait est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Son montant est fixé par l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat, soit 200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- INSTAURE le forfait mobilité durable au bénéfice des agents titulaires, non titulaires et contractuels de la collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Fait à Arpaillargues et Aureilhac les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Gérard DAUTREPPE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
et publication du : 03/03/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213000144-20210226-2021_013-DE